



COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 2 OCTOBRE 2025

**Présents :**

BANINO Jérôme, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

MICHELOT Eric pouvoir à DALBEPIERRE Michael  
GRANGE Evelyne pouvoir à GRANGE Agnès  
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana pouvoir à VAUX Marie-Aimée  
VENET Denis pouvoir à TOINET Guy  
MURIGNEUX Claudie pouvoir à SARTORETTI Michel  
CAKIR-LOUSSE Corinne pouvoir à SIMON Anne-Claire  
ODIN Catherine pouvoir à WITHERS Patrick  
PAÏSSE Matthieu pouvoir à BANINO Jérôme  
THEVENON Pierrick pouvoir à RATTON Maryline

**Absents :**

ROY Jean Sébastien, FLAMENT Julien,  
AGGOUN Jean-Claude

Participe également à la réunion : MANERO Chrystèle

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 23

(dont 9 pouvoirs)

Jérôme BANINO , Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h15.  
Maryline RATTON est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2025**

Le Procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire.

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

## Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 19 septembre 2025

Le Procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire.

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

Jérôme BANINO donne lecture de l'ordre du jour.

## TIERS-LIEU-CULTUREL : compte-rendu de l'étude de faisabilité

*Rapporteurs Dominique MÉZARD-MOSTFA et Anaëlle VERICEL-GUYOT*

L'étude de faisabilité a été menée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), sous la direction de l'architecte Bruno Cateland. Celle-ci visait à vérifier la faisabilité technique du programme d'usage prévu, à adapter les surfaces si nécessaire, à spatialiser ces usages dans les espaces disponibles.

Principaux constats :

1. Capacité des bâtiments insuffisante : surface exploitable actuelle : 2 129 m<sup>2</sup> (avant cloisonnements et isolation) et la surface nécessaire selon le programme d'usage d'avril 2024 : 2 700 m<sup>2</sup> → Le programme d'usage dépasse les capacités actuelles du site.
2. Une salle de spectacle n'est pas envisageable dans les bâtiments actuels.  
→ Alternatives proposées : création d'un petit auditorium dans les espaces existants - construction d'une salle dédiée dans le parc (phase 3 du projet).
3. Exposition permanente (Maison des Métiers) : possibilité de réduire la surface sans appauvrir le contenu grâce à l'optimisation du parcours et à l'usage de dispositifs numériques.

C'est un scénario de synthèse qui est présenté au conseil, fruit de plusieurs réunions techniques. Avec un objectif d'immersion dans les lieux, une simulation sur la base de plusieurs usages est proposée.

Sur le phasage des travaux, la phase 0 (Mise hors d'eau / hors d'air du bâtiment : couvertures, charpentes, menuiseries, façades). Les phases 1 (Aménagement des ailes Ouest et Nord en rez-de-chaussée et R+1 avec priorité à la Maison des Métiers et aux espaces de convivialité/animation quotidienne), 2 (Scénario complet avec en particulier le pôle 3 "culture/événeméntiels", le pôle 4 "coworking/ateliers" et le repair café et centre de ressources) et 3 (salle de spectacles) sont plus lointaines.

Jérôme BANINO indique que l'investissement sur ces prochaines phases sera conditionné par les financements que la commune pourra obtenir compte tenu du très gros effort d'investissement de la commune sur ce mandat et les urgences sur la Collégiale.

Sur ce point, la phase 0 est estimée à environ 850 000 € HT, la Fondation du Patrimoine apportant ici la somme de 300 000€. On notera sur cet estimatif le parti pris d'intervenir sans la reprise de l'ensemble des façades afin de conserver les caractéristiques de cet ancien bâtiment industriel.

Maryline RATTON s'interroge sur le déclenchement de cette phase 0. Les crédits ayant été ouverts au BP 2025, cette phase peut être lancée.

Jérôme BANINO objective les propos en rappelant que la maturité de ce projet permettra la sauvegarde des anciennes Tanneries et qu'une direction est donnée à ce projet. Il dresse de ce fait un bilan des investissements de la commune :

- Opération Coeur de Bourg lancée sur la base du plan guide élaboré durant ce mandat
- Collégiale : programme pluriannuel de travaux établi à partir du diagnostic sanitaire
- Pôle sportif : 5 phases d'investissement terminées
- Tiers-lieu culturel : programme d'usage et étude de faisabilité établis permettant de lancer l'ingénierie pour une première phase de travaux

Cette façon de procéder permettra aux projets d'être lancés selon les choix notamment financiers des prochains élus. Dominique MÉZARD-MOSTFA souligne cette idée de transmission.

Jérôme GLEIZES demande si le coût total est évalué. Anaëlle VERICEL-GUYOT présente les montants estimés sur la base de ratios (5,2 m€ TTC soit 4.4 m€ HT). Quelques espaces pourront être loués (auditorium, ateliers, coworking).

Au-delà de l'investissement, le fonctionnement est en cours d'évaluation. L'évaluation est menée en parallèle du travail sur la gouvernance avec des associations comme la MJC, la ludothèque ou des structures telles la médiathèque ou encore l'office de tourisme. Des événements comme Tanneries Remix le permettent. D'ailleurs la 3<sup>e</sup> édition aura lieu le 29 novembre et sera orientée vers la restitution de l'expérience vécue pendant le bal monté aux Tanneries par les associations (matin) et un travail sur la co gouvernance afin d'amorcer les engagements et responsabilités de chacun.

Les élus soulignent le bon travail de Anaëlle VERICEL-GUYOT et la remercient de sa présentation.

## Bilan des VENDREDIS MUSICAUX

*Rapporture Maryline RATTON*

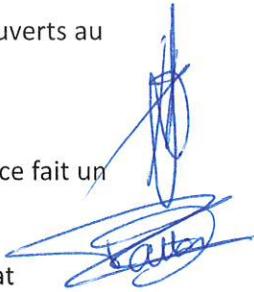
Maryline Ratton effectue une rétrospective des Vendredis Musicaux. Après des débuts modestes en 2014 où les artistes se produisaient sur les marches de la mairie et géraient eux-mêmes la sonorisation et le budget alloué très restreint permettant d'accueillir un seul artiste par soirée, les Vendredis Musicaux se sont progressivement développés jusqu'à accueillir en 2025 près de 800 spectateurs par soirée.

En 2015, la programmation s'enrichit avec deux concerts par soirée. En 2016, un budget spécifique est attribué à l'événement, permettant d'accueillir deux groupes "emblématiques" : les Tit'Nassels et La Mine de Rien. Depuis cette date, le budget est en progression constante. Une scène est installée au pied de la montée Grenette, cadre dans lequel s'est produit en 2019 l'artiste jamaïcain I-Taweh, à l'occasion d'une soirée reggae.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, aucun concert n'est autorisé. Il s'agit de la seule interruption depuis la création de la manifestation. En 2021, la scène est agrandie et déplacée devant la chocolaterie, où elle reste installée durant tout l'été.

Depuis 2014, 75 groupes se sont produits dont 39 pour le mandat en cours (2020–2026).

Depuis 2016, le budget des Vendredis Musicaux a connu une évolution mesurée, passant de 7 500€ à 9 500€ en 2025. En revanche, les coûts annexes (*techniques, hébergement des artistes, repas et*



*logistique) – ont, quant à eux, augmenté significativement. Le coût total de l'événement s'élève aujourd'hui à environ 16 500€.*

Jérôme GLEIZES demande s'il existe des marges de manœuvre sur ce budget. Maryline RATTON et Dominique MEZARD MOSTFA expliquent que le budget est rigoureusement tenu et les marges faibles.

Les retombées économiques sont importantes pour les associations culturelles partenaires (bénéfice moyen d'environ 1 500€). Les commerçants de la place bénéficient également de l'affluence générée par l'événement et enregistrent une hausse significative de leur activité les soirs de concert.

Les Vendredis Musicaux attirent un public varié, composé d'habitants des villages alentours, mais également de visiteurs stéphanois et lyonnais. Ces soirées permettent ainsi de faire découvrir notre commune. La fréquentation ne cesse d'augmenter : environ 500 et 800 personnes assistent à chaque soirée, soit en moyenne près de 3 000 personnes par édition. La communication sur l'événement s'est d'ailleurs considérablement développée.

Maryline RATTON déroule en détail l'organisation de cet événement, de la programmation jusqu'à la réouverture de la place dans de bonnes conditions de sécurité (sur ce dernier point, les élus remercient Agnès GRANGE de son investissement). Les Vendredis Musicaux sont le résultat d'un engagement collectif pour garantir des soirées de qualité pour les artistes et le public (commission, agents, associations).

Patrick WITHERS se renseigne sur la programmation des artistes. Maryline RATTON indique que les Vendredis Musicaux sont désormais sollicités engageant de ce fait une négociation avec eux.

**Le Conseil Municipal remercie Maryline RATTON pour ce bilan des Vendredis Musicaux. Il approuve le nom de salle turquoise proposée par la commission culture (salle en bas à droite au rez-de-chaussée de la mairie).**

## **Avenant à la convention d'occupation de locaux La Fabrik**

*Rapporteur Jérôme BANINO*

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'avenant n°1 relatif à la convention d'occupation de locaux - La Fabrik.

Jérôme BANINO rappelle que l'association La Fabrik et la commune ont convenu en 2019 d'une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un espace de stockage moyennant une participation sous la forme d'un avoir pour couvrir des besoins de prestations techniques son et lumière de la commune d'une valeur de 3600€ annuelle. Les conditions ayant évolué, un avenant à la convention est proposé.

Cet avenant fait état que la participation sous la forme de prestations sur période 2019-2023 correspond aux engagements équitables de chacune des parties. Il fixe à compter du 1er janvier 2024 un loyer de 310 €/mois payable mensuellement à terme échu révisable sur la base de l'indice IRL.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**



## Adhésion au service “Energie & Bâtiments”

*Rapporteur Guy TOINET*

La commune adhère à ce service proposé par le Service Transition Écologique de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) via une convention triennale prolongée jusqu'au 31/12/2025. L'objectif d'“Energie & Bâtiments” est de poursuivre l'accompagnement technique pour la gestion énergétique du patrimoine communal (*chauffage, régulation, isolation, travaux, ...*) et de mettre en œuvre une politique énergétique maîtrisée sur les bâtiments communaux, ceci grâce à la mutualisation d'un technicien “Energie & Bâtiments” entre plusieurs communes afin de compenser l'absence de ressources internes. Cette entité est portée par le service Transition Écologique de la CCMDL dans le bâtiment du Parc Éco Habitat en partenariat avec le SYDER et l'ALTE 69.

Un travail sérieux a été mené sur l'analyse de nos consommations et de la performance énergétique de nos bâtiments ayant abouti à la mise en place de robinets thermostatiques et de thermostats d'ambiance. L'isolation à 1€ de plusieurs bâtiments est en cours d'étude.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la nouvelle adhésion au service qui courra jusqu'au 31 décembre 2028 avec un coût par habitant de 0.90€ soit un budget total de 3 313.80€ et autorise le Maire à signer la convention de partenariat.

**La convention est adoptée à l'unanimité.**

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Outil en Main

*Rapporteur Michel SARTORETTI*

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'Outil en Main d'un montant de 394€ pour la réalisation de décos à l'occasion d'Octobre Rose et des fêtes de Noël.

A la question de Dominique MÉZARD-MOSTFA, il est répondu qu'il s'agit d'une demande de subvention.

Patrick WITHERS indique que le prochain mercredi, les décos pour Noël seront terminées et prêtées à être installées.

Le conseil municipal est invité à attribuer une subvention de 394 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Demande de garantie d'emprunt 2 Fleuves Rhône Habitat**

### *Rapporteur Jérôme BANINO*

Jérôme Banino rappelle que dans le cadre de la gestion de son parc de logements sociaux, Deux Fleuves Rhône Habitat réhabilite 48 logements situés sur la résidence Grange Bastier 1.

La direction de l'office public sollicite notre commune pour se porter garante à hauteur de 25% d'un éco-prêt d'un montant de 504 000€ sur 15 ans. La Communauté de communes des Monts du Lyonnais a refusé de s'engager.

Le taux de ce prêt est indexé sur le Livret A.

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle des garanties d'emprunts de la commune :

- Encours garanti au 01/01/2025 : 437 096,36€
- Annuité correspondante : 68 149,31€
- Deux garanties en mai et juin ont augmenté l'annuité de 38 526,17€
- Annuité totale actuelle : 106 675,48 €

et invite le conseil municipal à se prononcer sur une garantie d'emprunt à hauteur de 25%.

Sébastien LAPLACE demande quels seraient les effets d'un refus. Le projet serait abandonné dans ce cas. Jérôme GLEIZES réagit sur ce dernier point. Jérôme BANINO indique que les banques demandent de plus en plus de garantie et ce sera le cas pour le prêt pour la reconstruction du futur Centre Hospitalier.

Dominique MÉZARD-MOSTFA s'intéresse au taux de défaillance des créanciers. Jérôme BANINO indique que dans le cas présenté ce soir, le bailleur enregistre des loyers.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **Reprise du réseau impasse du Désert - constitution d'un groupement de commandes avec la CCMDL**

### *Rapporteur Jérôme BANINO*

Jérôme BANINO rappelle quelques éléments de contexte notamment sur la fragilité des remparts ceinturant la Collégiale et la nécessité de corriger les désordres avant toute intervention.

Le projet concerne la création de deux réseaux distincts : un réseau d'eaux usées, avec raccordement sur la rue de la Doue et un réseau d'eaux pluviales, avec rejet dans l'Orzon. Ces travaux permettraient l'abandon des réseaux unitaires existants : aujourd'hui peu accessibles car situés sous des bâtiments.

Une convention de groupement de commandes serait établie avec la CCMDL. Les travaux estimés à 306 292.78€ HT seraient répartis comme suit : 49.5 % pour la commune, le reste pour la CCMDL.

Dominique MÉZARD-MOSTFA demande quel est le critère de répartition. C'est celui de la longueur du réseau relevant de la compétence de la commune ou de l'EPCI.

Les crédits pour cette reprise de réseau ont été ouverts au BP 2025.



Patrick WITHERS signale que les câbles internet de son domicile passent sous les escaliers nécessitant des précautions lors de l'intervention. Il demande si les installations dans les habitations devront être modifiées, ce qui n'est pas le cas.

Jérôme BANINO informe le conseil qu'un éboulement sur les remparts a eu lieu cette fin septembre. Des travaux en urgence vont être lancés nécessitant peut-être l'ouverture de crédits supplémentaires dans le cadre de la décision modificative.

**Convention adoptée à l'unanimité.**

## **Approbation de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales - Mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire**

*Rapporteur Anne-Claire SIMON*

La présente convention annuelle a pour objet la mise à disposition, par la Caisse d'Allocations Familiales à la Commune, des données visées à l'article R. 131-10-3 du code de l'éducation, en vue du recensement des enfants résidant dans la Commune et soumis à l'obligation scolaire.

Jérôme GLEIZES s'exprime sur la sollicitation des élus locaux.

**Jérôme GLEIZES s'abstenant, la convention est adoptée à la majorité.**

## **Rapport d'activités**

*Rapporteur Jérôme BANINO*

Le conseil communautaire a approuvé, le 22 juillet 2025, le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Il répond à l'obligation légale prévue par l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et est transmis par le Président de l'EPCI à chaque maire.

**Rapport d'activités transmis aux élus.**

## **Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire**

### ***Rapporteur Jérôme BANINO***

En vertu de la délégation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions et commandes passées dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

La lecture de ces décisions provoque les remarques suivantes :

- absence de poubelles rue Lamartine
- positionnement du panneau rue Lamartine
- versement d'intérêts moratoires BASALT au terme d'une longue procédure
- Tour de l'avenir, coût de 17 000€
- Abri vélo rue Lamartine

Le prêt de 800 000 € a été déclenché.

**Lecture est faite des décisions.**

## **Trombinoscope actualisé**

JÉRÔME BANINO présente le trombinoscope actualisé en raison des mouvements de personne.

départ en retraite de Martine GERVASONI

arrivée de Maxime GUYOT

arrivée de Julie PUPIER

départ de Maxime GUILLOT (novembre)

## **Questions diverses**

Sébastien LAPLACE fait état du besoin d'entretien du tatamis de judo à l'Espace Thomas Granjon.

Malgré un passage régulier de la société de nettoyage, le résultat est insuffisant. Sébastien LAPLACE demande si la commune peut faire l'acquisition d'un appareil de nettoyage adapté (2500€), les associations utilisatrices gérant alors le nettoyage. La demande sera étudiée par Michael DALBEPIERRE.

Christiane FERLAY rappelle que le Repas des Aînés aura lieu le 11 octobre.

Michel SARTORETTI indique qu'Octobre Rose a débuté avec une première soirée théâtre riche en émotions qui a réuni une centaine de personnes.

Guy TOINET indique que la production de chauffage par le réseau de chaleur est assurée au 2 octobre comme prévu. La performance est moyenne et expliquée par le recours à une chaudière mobile et provisoire. En l'absence de démarrage dans des conditions optimales, la purge du système est imparfaite et la compatibilité de certains régulateurs est en cours. -

Le 25 octobre, la commune accueillera ses nouveaux arrivants à 15h devant la mairie.

La production de miel édition 2025 s'élève à 51 kg. 400 petits pots seront distribués lors du repas des Aînés. Un groupe d'élus s'est rendu à Châtillon sur Chalaronne et a visité son rucher pédagogique. Une école du miel a été créée sur un ancien terrain arboricole avec des essences du monde entier. 150 ruches sont installées et des activités adaptées à plusieurs tranches d'âges proposées aux quelques 120 groupes scolaires qui visitent l'école chaque année. Le projet d'une visite sera étudié avec la commission jeunesse.

Dominique MÉZARD-MOSTFA rappelle l'exposition actuellement en cours aux Tanneries en lien avec le stand pour la souscription. Le week-end dernier, ce sont 35 personnes qui ont été reçues.

La plaquette de la Médiathèque version 2025 est remise à chaque conseiller.

Michel SARTORETTI transmet les remerciements du comité de circonscription à Dominique MÉZARD-MOSTFA pour la qualité de l'accueil sur le stand lundi 29 septembre.

Jérôme BANINO après avoir remercié les membres présents à cette séance riche et détendue souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 22h25

*Le secrétaire de séance*

*Le maire*

*Scellé*

